

En coulisses

Quatre métiers qui contribuent à la valorisation et à la réduction des déchets

Animateur scolaire

Lorient Agglomération propose chaque année un programme d'éducation au développement durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire aux écoles du territoire. Ces animations, menées par des professionnels, touchent chaque année plus de 800 élèves du territoire avec, par exemple, des visites au centre de tri et sur le site de stockage des déchets non dangereux.



© Hervé Cohonner



© Hervé Cohonner

Agent valoriste

Le tri des emballages issus de la poubelle jaune est réalisé au centre de tri ADAOZ par les Ateliers du Pays Fouesnantais, une société qui emploie des personnes en insertion. Les emballages sont triés par matière afin d'être valorisés par les filières de recyclage existantes : acier, aluminium, briques alimentaires, cartons/cartonnettes et plastiques. Le tri est semi-automatisé et le tri manuel permet de l'affiner.

Chauffeur apport volontaire

Cinq agents de Lorient Agglomération sont chargés de collecter les 1 200 points d'apport volontaire, ces colonnes où les habitants déposent verre et papier, mais également les conteneurs enterrés, présents dans les zones urbanisées, qui intègrent en plus les emballages et les déchets ménagers non recyclables. Tous les matériaux et déchets collectés sont ensuite vidés à Adaoz, le centre de tri de Lorient Agglomération, situé à Caudan.



© Fanch Galivel

Responsable de Kermat

Le site d'enfouissement des déchets non recyclables, situé sur le site de Kermat (Inzinac-Lochrist), est géré par cinq agents dont un responsable d'équipe. Les agents sont notamment chargés, à l'aide d'engins spécifiques, de compacter les déchets non recyclables issus de la poubelle bleue, les encombrants et les refus de tri et de compost. Le chef d'équipe contrôle quant à lui la conformité du chargement des camions. Il vérifie également la qualité des lixiviats, le jus issu de la fermentation des déchets, qui doivent être traités avant d'être rejetés dans le milieu naturel.



© Hervé Cohonner